

Excusés : B. Pradier, X. Francisco (Pouvoir à G. Gentaz jusqu'au point 7)

Secrétaire de séance : Gaëlle Glenisson

1/ Groupement de commande pour la fourniture de gaz : Au 1^{er} janvier 2015, les acheteurs soumis au code des marchés publics ou à une procédure obligatoire de mise en concurrence – notamment les collectivités territoriales et les établissements publics – devront avoir contracté une offre de marché avec un fournisseur de leur choix. A défaut, ils s'exposent à une interruption de services, leurs contrats au tarif réglementé étant caduques, ils n'auront dès lors, plus de contrat de fourniture de gaz. Dans ce contexte, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) constitue un groupement de commandes d'achat de gaz naturel, d'électricité et services associés afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions de la loi d'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence, de se mettre en conformité tout en optimisant la procédure de mise en concurrence. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commande mis en place par le SEDI. (Unanimité)

2/ Mise à jour d'une convention de prêt du Crédit Agricole Centre-Est : Afin de répondre aux nouvelles exigences réglementaires et pratiques de marchés, le Crédit Agricole Centre Est demande de mettre à jour la convention de prêt signée, concernant le prêt de 800 000€ contracté en 2009. La nouvelle rédaction sera la suivante : « l'emprunteur a la faculté de rembourser temporairement et à tout moment tout ou partie de l'encours utilisé du prêt, pour un montant minimum fixé au chapitre « CONDITIONS PARTICULIERES ». Le Domiciliataire devra avoir reçu l'avis de remboursement anticipé temporaire par télécopie ou par intranet au plus tard cinq jours ouvrés avant la date à laquelle le remboursement temporaire du tirage est souhaité. » A l'unanimité le Conseil Municipal accepte la mise à jour de la convention de prêt.

3/ Téléphonie de la Mairie : Le système actuel installé par Cegetel devenu Nextiraone devient obsolète. (blocage de toute extension, pas de possibilité de mettre en place un répondeur...) Le Conseil municipal décide à l'unanimité de lancer une consultation pour remplacer le système en réutilisant le réseau courant faible existant et en le mettant à niveau.

4/ Fourniture et installation d'un jeu multi-fonctions pour enfants : Le lot 3 avait été déclaré infructueux, car les propositions ne correspondaient pas à ce que souhaite la commission. Les six entreprises qui avaient fait une proposition ont été reconsultées en montant le maximum à 15000€. Trois entreprises ont fait des offres. Eiffage est éliminé (Proposition à 18000€). Bois d'Orraine a fait quatre propositions et Proludic trois propositions. La commission a retenu une proposition de chaque entreprise. Solutions sélectionnées : pour Bois d'Orraine l'offre 2 à 14 910,69€ et pour Proludic, la variante 4 à 14011,46€. Le Conseil Municipal, par 16 voix contre 2 retient la solution de l'offre 2 (Balou) de Bois d'Orraine.

5/ Adoption du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférée) : suite à l'entrée de la commune de Châteauvilain dans la CAPI, la CLECT a procédé à l'évaluation des charges et des produits transférés par la commune. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le rapport de la CLECT.

6/ Projet de micro crèche sur la commune : Monsieur le Maire a été saisi de nombreuses interventions de particuliers concernant le projet. Au vu des éléments nouveaux concernant ce projet et compte-tenu que les documents écrits que les Garderies-land s'étaient engagées à transmettre n'ont pas été envoyés, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis défavorable à ce projet.

7/ Information sur la ZAE du Vernay : Le permis de lotir est délivré. Deux propriétaires qui n'avaient pas accepté la proposition d'acquisition à 7€ le m², ont modifié leur point de vue. Le tribunal fera une proposition aux deux derniers. Sara va pouvoir engager la pré commercialisation.

8/ Dénomination de rue : A la demande des colotis du parc des sapins, proposition de dénommer la voirie du lotissement « Impasse des Sapins » (unanimité)

9/ Information sur le périscolaire : Le principe de la récré-goûter est apprécié des enseignants et des parents. En effet, en primaire, comme en maternelle, il n'y a que deux heures de classe l'après-midi, il n'y a donc pas de coupure et la récré permet aux enfants de se détendre et aux parents de venir récupérer leurs enfants avant 16h15, sans être bousculés. Les activités spécialisées ont démarré pour les enfants inscrits à la garderie : 13 enfants sont inscrits à l'activité théâtre encadrée par le professeur de l'ALEP Arts et Culture le lundi, une quinzaine sont inscrits à l'activité sports collectifs encadré par deux « brevets d'Etat » du CSN le mardi, 14 sont inscrits à la Gymnastique encadrés par le « Brevet d'Etat » de L'EGN. Une Convention est proposée avec ces trois clubs. Pour les maternelles, une professeure du Conservatoire de Vaulx en Velin a démarré une initiation musicale « Méthode Willems » le lundi avec 8 enfants. La coordination est assurée par un animateur qui termine en novembre sa formation BP JEPS (Niveau animateur professionnel). Le remplacement de la personne qui a pris sa retraite a été assuré par une personne qui avait déjà fait des remplacements. L'autre personne qui a également fait des remplacements a été recrutée au restaurant scolaire de l'école de Boussieu.

10/ Conventions de prestation de service d'animation : Afin de concrétiser les interventions des clubs et associations dans le cadre du péri-scolaire décision, à l'unanimité de passer une convention de prestation de service avec l'Espoir Gymnique de Nivolos, le Club Sportif Nivolésien et l'Association Comos pour une intervention d'une heure par semaine chacune, sur la base de 30€ de l'heure. Un point sera fait en fin de trimestre.

11/ Admission en non valeur : de créances irrécouvrables pour un montant total de 1096,24€ (unanimité)

12/ Badges d'entrée au gymnase : Décision, à l'unanimité de facturer 30€, le coût du badge perdu.

13/ Compte-rendu des commissions : TUN – sortie du TUN 111, avec sommaire. La commission culture a édité un quatre pages qui présente les spectacles retenus pour 2014-2015. Un groupe de travail a été constitué pour mettre en place l'exposition sur le centenaire de la guerre de 14-18. La commission environnement lance un débat sur la possibilité d'aller vers une collecte sélective des emballages et journaux magazines. Le conseil Municipal demande à la commission de poursuivre la réflexion dans ce sens et d'organiser une information de la population.

Commission urbanisme du 1^{er} septembre 2014

Déclarations préalables :

Claude Provent : parcelle AB 295, en zone Ub au PPR, bleu Bi' au PPR, 87, Ae de Ruffieu, pose de deux fenêtres de toit et création de deux places de stationnement.

Christophe André-Romagny : parcelle AD 581, en zone Ua au PLU, 2468 RD 1085, pour extension de 28,08m² d'une maison existante de 60,45m².

Lionel Micchiardi : parcelle AD 446, en zone Ua au PLU, 1386 rue du Vernay, pour construction d'un auvent ouvert de 2,1m².

Bruno Mugnier parcelle AH 249, en zone Ua au PLU, bleu Bc au PPR, pour modification de façade, changement d'emplacement de la porte d'entrée.

Jean-Michel Gallin-Martel : parcelle AB 459 en zone Ub au PLU, 80 rue des Pâquerettes pour modification de façade.

Certificats d'urbanisme :

Me Dejean : parcelle AE 702, en zone Ua au PLU, pour CU informatif sur un terrain situé 2753 RD 1085.

Permis de construire :

K Perspectives : parcelles AE 612, 613, 614 et 615 en zone Ua au PLU, blanc et rouge RC au PPR, 3000 RD 1085, pour construction de 47 logements et de locaux professionnels.

SCI FMGD : parcelles AB 549, 650, 562, 545 et 566 en zone UI au PLU, Allée de la Garnieri, pour modification de toiture d'un atelier de découpe laser.

Commission urbanisme du 29 septembre 2014 :

Déclarations préalables :

Lydie Laurent : parcelle AE 91 en zone UA au PLU, 3053 Route Départementale 1085, pour construction d'un mur de clôture.

Lydie Laurent : parcelle AE 91 en zone UA au PLU, 3053 Route Départementale 1085, pour changement des huisseries et du portail.

Jean-Yves Allagnat : parcelle AD 190 en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bg1 au PPR, 431, route de Sérézin pour construction d'un auvent d'une quinzaine de m².

Certificats d'urbanisme :

Me Champault : parcelles AD 79, 254, 519 en zone Ua au PLU, rouge RC et violet BC1 au PPR, pour CU informatif pour terrain bâti situé 1609, rue du Vernay.

Me Dejean : parcelle AB 590 en zone UB au PLU, pour CU informatif sur un terrain situé rue des plattières.

SCP Larcher-Mazuy : parcelle A 91 en zone N au PLU, blanc, bleu Bg1 et rouge RG au PPR, pour CU informatif sur une parcelle boisée située au Bois de la Cure.

SCP Larcher-Mazuy : parcelle A 48 en zone N, bleu Bg1 et rouge RG au PPR, pour CU informatif sur une parcelle boisée située chemin des bottes.

Me Jacquet : parcelles AE 595 et 601 en zone UA au PLU, pour CU informatif sur une parcelle bâtie 28, chemin du canal.

Me Muffat : parcelle AB 273 en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bc au PPR, pour CU informatif sur une parcelle bâtie 1080, RD 1085.

Permis de construire :

Bruno Mugnier : parcelles AH 249 et 250, en zone Nc au PLU, Bleu Bc et Bgs au PPR, Allée de la Soie, pour extension de trois appartements existants avec création de terrasses.

Jean-Paul Durand : parcelle C 268 en zone Nc au PLU, bleu Bc et Bgs au PPR, Rue de la Liberté, pour construction d'une maison individuelle de 118,10 m² et d'une piscine.